

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 6 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune de PUJAUDRAN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 30 janvier 2020

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Évelyne LOMBARD Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Philippe NIVERT
- 2- M. Lucien DOLAGBENU a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- Mme Marie-Christine CLAIR a donné procuration à M. Jean-Luc DUPOUX
- 5- M. Patrick DUBOSC a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 6- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE

Excusés : Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Lucien DOLAGBENU, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Jacques DUPRÉ et Josianne DELTEIL

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

A été nommé secrétaire : M. Georges BELOU

Monsieur Roger HEINIGER, Maire de la commune de PUJAUDRAN, indique qu'il est heureux d'accueillir le conseil communautaire dans la nouvelle mairie et souhaite une bonne chance à tous les candidats pour les élections de mars 2020.

M. Francis IDRAC, Président, remercie M. HEINIGER et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

M. Georges BELOU est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

1	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE	4
2	FONCTIONNEMENT INTERNE.....	4
2.1	Communication sur l'avancée du schéma de mutualisation des services.....	4
3	AFFAIRES GÉNÉRALES.....	4
3.1	Signature de la convention de coopération territoriale gersoise définissant une méthodologie commune de gestion des « ouvrages d'art ».....	4
4	FINANCES.....	4
4.1	Convention de partenariat et attribution d'une subvention de fonctionnement 2020 à l'association « Claude Ninard ».....	4
4.2	Convention de partenariat et attribution d'une subvention de fonctionnement 2020 à l'association « Accueil Partage Initiative en Gascogne ».....	5
4.3	Convention de partenariat et attribution d'une subvention de fonctionnement 2020 à l'Office Intercommunal du Sport de la Gascogne Toulousaine.....	5
4.4	Convention de partenariat et attribution d'une subvention de fonctionnement 2020 à l'École de Musique de la Gascogne Toulousaine.....	5
4.5	Renouvellement de la ligne de trésorerie.....	5
4.6	Adoption du rapport sur les orientations budgétaires 2020.....	5
5	RESSOURCES HUMAINES.....	5
5.1	Modification du tableau des emplois.....	5
5.2	Modification du régime indemnitaire : articles n° 1 et 11.....	6
6	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	6
6.1	ZAE Les Martines : dossier DETR 2020 - Adoption du plan de financement des études préalables pour l'aménagement de la zone d'activités Les Martines.....	6
6.2	ZAE Pont Peyrin : dossier DETR 2020 - Adoption du plan de financement des travaux de mise en conformité des bassins de rétention des eaux pluviales de la zone d'activités Pont Peyrin 2.....	6
6.3	ZAE du Roulage : vente de la parcelle BK 68 (lot n° 17) à la société Dental Harmonie.....	6
6.4	ZAE Pont Peyrin 3 : acquisition d'un terrain appartenant à M. Michel DUPRAT pour réaliser une future extension de la zone d'activités.....	7

7	ENVIRONNEMENT	7
7.1	Approbation de l'adhésion de la CCGT à « l'Entente Neste et Rivières de Gascogne »	7
8	SPORT	7
8.1	Demande de DETR 2020 pour les travaux complémentaires au stade Laurent Garros de FRÉGOUVILLE	7
9	Questions diverses	7

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019.

2 FONCTIONNEMENT INTERNE

2.1 Communication sur l'avancée du schéma de mutualisation des services

Le Conseil communautaire prend acte des avancées du schéma de mutualisation 2014 - 2020.

3 AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1 Signature de la convention de coopération territoriale gersoise définissant une méthodologie commune de gestion des « ouvrages d'art ».

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 abstention : M. Roger HEINIGER) d'autoriser le président à signer la convention de coopération territoriale gersoise relative à la définition d'une méthodologie commune de gestion des « ouvrages d'art ».

4 FINANCES

4.1 Convention de partenariat et attribution d'une subvention de fonctionnement 2020 à l'association « Claude Ninard »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 190 890 € à l'association « Claude NINARD » pour l'année 2020,
- que le montant prévu au budget 2020 soit de 190 701 € (afin de tenir compte du solde n - 1 (10 %) et des éventuels reliquats n - 1,
- d'autoriser le président à signer la convention de partenariat.

4.2 Convention de partenariat et attribution d'une subvention de fonctionnement 2020 à l'association « Accueil Partage Initiative en Gascogne »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 991 292 € à API en Gascogne,
- que le montant prévu au budget 2020 soit de 986 590 € (afin de tenir compte du solde n - 1 (10 %) et des éventuels reliquats n - 1,
- d'autoriser le résident à signer la convention de partenariat.

4.3 Convention de partenariat et attribution d'une subvention de fonctionnement 2020 à l'Office Intercommunal du Sport de la Gascogne Toulousaine

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 67 000 € à l'OIS pour l'année 2020,
- que le montant prévu au budget 2020 soit de 67 215.40 € (afin de tenir compte du solde n - 1 (10 %) et des éventuels reliquats n - 1,
- d'autoriser le président à signer une convention de partenariat.

4.4 Convention de partenariat et attribution d'une subvention de fonctionnement 2020 à l'École de Musique de la Gascogne Toulousaine

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement de 132 500 € à l'école de musique de la Gascogne Toulousaine pour l'année 2020 et d'autoriser le président à signer la convention de partenariat.

4.5 Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler la ligne de trésorerie et d'autoriser le président à signer le contrat de prêt et tout document y afférent.

4.6 Adoption du rapport sur les orientations budgétaires 2020

Le Conseil communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et approuver le rapport sur les orientations budgétaires 2020.

5 RESSOURCES HUMAINES

5.1 Modification du tableau des emplois

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le nouveau tableau des emplois.

5.2 Modification du régime indemnitaire : articles n° 1 et 11

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier le régime indemnitaire au profit des agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public.

6 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6.1 ZAE Les Martines : dossier DETR 2020 - Adoption du plan de financement des études préalables pour l'aménagement de la zone d'activités Les Martines

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter l'opération et le plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter auprès de l'État une subvention d'un montant de 11 995 € ;
- d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération et au projet susvisé ;
- de donner délégation au président pour constituer et déposer le dossier de demande de subventions auprès de l'État.

6.2 ZAE Pont Peyrin : dossier DETR 2020 - Adoption du plan de financement des travaux de mise en conformité des bassins de rétention des eaux pluviales de la zone d'activités Pont Peyrin 2

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter l'opération et le plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter auprès de l'État une subvention d'un montant de 108 037 € ;
- d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération et au projet susvisé ;
- de donner délégation au président pour constituer et déposer le dossier de demande de subventions auprès de l'État.

6.3 ZAE du Roulage : vente de la parcelle BK 68 (lot n° 17) à la société Dental Harmonie

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner son accord pour vendre à la société Dental Harmonie le lot n°17, cadastré BK 68, d'une superficie totale de 2 995 m², à 30 € HT le m², soit au total 89 850 € HT, pour réaliser son projet,
- d'autoriser le président à signer l'acte de vente et à recevoir par Maître Franck JULIEN, notaire, tous les actes relatifs à ce dossier.

6.4 ZAE Pont Peyrin 3 : acquisition d'un terrain appartenant à M. Michel DUPRAT pour réaliser une future extension de la zone d'activités

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner son accord pour faire l'acquisition d'un terrain de 37 706 m² appartenant à M. Michel DUPRAT au prix de 5 € HT le m², soit un prix total 188 530 € HT, pour réaliser le projet détaillé ci-dessus,
- d'autoriser le président à signer l'acte de vente et à recevoir par Maître Franck JULIEN, notaire, tous les actes relatifs à ce dossier.

7 ENVIRONNEMENT

7.1 Approbation de l'adhésion de la CCGT à « l'Entente Neste et Rivières de Gascogne »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion de la CCGT à l'Entente Neste et Rivières de Gascogne ;
- de désigner M. Jean-Luc DUPOUX comme représentant de la CCGT au sein des réunions de l'Entente Neste et Rivières de Gascogne ;
- d'autoriser le président à signer la convention et tous les documents résultant de cette décision ainsi que ses avenants ;
- de dire que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2020.

8 SPORT

8.1 Demande de DETR 2020 pour les travaux complémentaires au stade Laurent Garros de FRÉGOUVILLE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le plan de financement complémentaire sollicitant l'aide de l'État par la DETR 2020 et de donner délégation au Président pour accomplir les démarches.

9 QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ M. HEINIGER informe que le conseil d'école de PUJAUDRAN souhaite demander la mise en place de la semaine de 4 jours.
Mme LOMBARD et M. DAROLLES lui rappellent que le conseil municipal doit délibérer pour exprimer sa position, notamment si elle est contraire à celle du conseil d'école, et la transmettre à la DASEN qui prendra sa décision au regard des avis formulés.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 27 février 2020, à 20 h 30, à CASTILLON-SAVÈS.

La séance est levée à 21 h 30.

Ce compte-rendu a été affiché le 11/02/2020.

Le Président,



Francis IDRAC